

Arrondissement
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE

OBJET :

**OUVERTURE ET FERMETURE
MARCHES DE PLEIN VENT
SAISON ESTIVALE 2024**

Direction Logistique et Événementielle
JB/GC

ARRÊTÉ
N° A_AT_2024_0351

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2022_0037 du 29 mars 2022, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement sur la commune,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2020_0184 du 30 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Christiane MOTHES, Conseillère Municipale Déléguée au Commerce,

VU la décision A_D_2023_1012 du 03 octobre 2023 portant sur la tarification de l'exploitation du Domaine Public,

Considérant qu'il convient de fixer les dates d'ouverture et de fermeture des marchés saisonniers pour la saison estivale 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement et à la sécurité publique lors des marchés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le marché saisonnier du Grau d'Agde (place des Mûriers) ouvre tous les jours du samedi 1^{er} avril 2024 au lundi 30 septembre 2024.

Le marché saisonnier d'Agde ouvre les dimanches, du dimanche 30 juin 2024 au dimanche 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2 :

Les marchés hebdomadaires ouvrent et ferment comme suit :

- Gévaudan : ouverture samedi 15 juin 2024 - fermeture samedi 21 septembre 2024.
- Môle (place) : ouverture marché alimentaire dimanche 16 juin 2024 - fermeture dimanche 15 septembre 2024.
- Rambla du Soleil : (nocturne) ouverture marché artisanal mercredi 19 juin 2024 - fermeture mercredi 18 septembre 2024.
- Mail de Rochelongue (Mail de Rochelongue et parking des Échasses Blanches) : ouverture lundi 17 juin 2024 - fermeture lundi 16 septembre 2024.
- Avant-Port : ouverture marché alimentaire mardi 18 juin 2024 - fermeture mardi 17 septembre 2024.
- Terroir Barbecue : ouverture mardi 04 juin 2024 – fermeture mardi 24 septembre 2024.
- Barbecue : ouverture marché alimentaire mercredi 19 juin 2024 - fermeture mercredi 18 septembre 2024.
- Grau d'Agde : (front de mer) ouverture jeudi 20 juin 2024 - fermeture jeudi 19 septembre 2024.
- Môle (place) : ouverture marché alimentaire vendredi 21 juin 2024 - fermeture vendredi 20 septembre 2024.
- Tamarissière : ouverture mercredi 03 juillet 2024 - fermeture mercredi 28 août 2024 (uniquement le mercredi).
- Grau d'Agde : (nocturne) ouverture marché artisanal lundi 24 juin 2024 - fermeture lundi 26 août 2024.

SLOW

ARTICLE 3 :

En application à l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les prescriptions du présent arrêté sont considérés comme « gênants » et font l'objet d'un enlèvement en fourrière, au frais de leur propriétaire.

ARTICLE 4 :

Les barrières et la signalisation réglementaires sont mises en place par les Services Techniques Municipaux en relation avec la Police Municipale.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le responsable de la Police Municipale, les agents de Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

La Conseillère Municipale,

Christiane MOTHES

Signé électroniquement par : CHRISTIANE MOTHES

Date de signature : 21/03/2024

Qualité : Conseillère municipale déléguée au commerce

Transmis en Préfecture le : 22/03/2024

Notifié le :

Affiché le : 26/03/2024

Publié le :